



En Bref... En Bref... En Bref...

L'ACTU EN UN COUP D'ŒIL

Vie de l'entreprise, la CFDT vous accompagne au quotidien...

Pour distribution, le 1^{er} juillet 2022

Bientôt les vacances ? Elles vont nous permettre de nous ressourcer et nous en avons tous bien besoin ! Cela nous permettra de mieux appréhender les dossiers qui nous attendent à la rentrée.

Alors que nous ne sommes toujours pas sortis de cette crise sanitaire qui nous a éreintés, d'autres sujets font partie de notre actualité.



👉 Organisation et Aménagement du Temps de Travail (OATT)

Pour Sapn et Sanef, les négociations se poursuivent sur l'OATT mais le travail de négociation est loin d'être terminé et les organisations syndicales se sont engagées à ne pas communiquer tant que le sujet n'est pas stabilisé.

👉 Le Flux Libre

Le projet Flux Libre en cours touche certes plus les équipes Sapn mais impactera aussi des équipes Sanef. La direction a annoncé en CSE de mai le nombre et l'emplacement envisagés des sites de travail des équipes chargées de la relation client. Le nombre de sites oscillera **entre 1 et 3 sites (~200 personnes)**, plusieurs localisations sont étudiées : un site sur Mantes ou sur Poissy / un dans la métropole de Rouen Sud / un sur Amiens (à la DEX)

La CFDT l'a toujours affirmé, le nombre et l'implantation des sites de travail sont déterminants pour l'intégration des salariés. L'annonce de sites a naturellement généré un fort désarroi de certains de nos collègues Sapn qui ont transmis un courrier très émouvant à Arnaud QUEMARD. La CFDT fait de la situation et du devenir de ces salariés une priorité absolue.

👉 Evolution de la situation nationale

Ce qui se passe en France, impacte directement le groupe :

- **Une inflation toujours galopante** qui met en péril le pouvoir d'achat des salariés : à fin juin 5,8% sur un an glissant (Insee).
- **Le prix du carburant devenu exorbitant** qui viendra, à terme, heurter la volonté de la direction qui prône tant la mobilité.
- **Le résultat des élections nationales** qui pourrait nous interroger sur les futures décisions concernant notre domaine d'activité au regard du positionnement sur le sujet par les partis arrivés en tête.
- Une incertitude sur le débouché des discussions concernant **la réforme des retraites et l'âge légal de départ en retraite.**

Face à cette situation nationale, certaines décisions politiques pourraient impacter les salariés, alors la CFDT répondra présente **pour faire entendre leur voix**. Mais de son côté, la direction devra **jouer la transparence** sur le devenir du secteur autoroutier, le flux libre, ... La CFDT continuera à interroger la direction autant que nécessaire sur ces sujets qui inquiètent les salariés.

MÉTÉO SOCIALE, ...UNE RENTRÉE CHAUDE ?



Alors oui ! La rentrée risque d'être chaude en termes de densité d'actualité, mais la CFDT remplira son rôle, les salariés pourront compter sur elle !



En Bref... En Bref... En Bref...

L'ACTU EN UN COUP D'ŒIL

Vie de l'entreprise, la CFDT vous accompagne au quotidien...

Pour distribution, le 1^{er} juillet 2022

La CFDT a signé l'accord de branche sur la RAG, oui mais... FLASH-BACK

Effectivement, l'accord de branche sur les Rémunérations Annuelles Garanties (RAG) a été signé le 19 avril 2022 par quatre organisations syndicales sur cinq, à savoir **CFDT-CFE/CGC-FO** et **UNSA**.

Lors de la réunion de négociation du 31 mars 2022, la direction nous a fait la proposition ultime suivante, revalorisation de : + 6 % pour la classe **A**, + 4 % pour la classe **B**, + 3,2 % pour les classes **C** et **D**, + 3,1 % pour les classes **E** à **H**, +3 % pour les classes **I** à **L**.

La Présidente de la commission sociale de L'ASFA nous précise qu'elle n'a pas mandat pour aller au-delà de ces propositions. Aussitôt, la CFDT manifeste sa déception. En effet, la CFDT n'a eu de cesse de rappeler que cette revalorisation ne rattrape pas le SMIC mensuel pour les catégories A et B. Cette proposition repose sur un déficit important pour la classe A, car il faudrait l'augmenter d'au moins 9,6 %.

La CFDT prévient alors qu'à ce rythme, dans quelques années, la catégorie C sera également en dessous du SMIC mensuel. La CFDT réaffirme lors des débats qu'en augmentant la RAG moins vite que l'inflation et le SMIC, cela va engendrer une baisse du pouvoir d'achat également aux catégories les plus hautes. La CFDT demande que l'ASFA s'engage sur deux ans à rétablir la RAG à minima au niveau du SMIC mensuel. La CFDT fait le constat que c'est en fait le SMIC qui fait office de minimum garanti, plus la RAG ! Toutefois, elle obtient une clause de revoyure qui s'est tenue le 14 juin 2022.



Clause de revoyure de la négociation RAG Un coup pour rien !

Face à une inflation galopante, l'ASFA a été obligée de respecter la clause de revoyure (dont l'activation a été demandée par la CFDT) prévue dans la convention collective en convoquant les organisations syndicales le 14 juin 2022.

Une réunion pour rien puisque côté direction, il n'a pas été question de revaloriser à nouveau les RAG. La CFDT en a profité tout de même pour enfoncer le clou.

La CFDT a rappelé que le SMIC mensuel officie aujourd'hui en lieu et place de la RAG, et qu'il permet actuellement de revaloriser à minima les salariés de la branche.

La CFDT pense qu'il manque une notion de rémunération mensuelle dans notre convention collective et en particulier dans le calcul de la RAG.

Catégorie	Classe	Revalorisation	Montant brut annuel 2022
Exécution	A	+6%	20.201 €
	B	+4%	20.602 €
	C	+3,20%	21.443 €
Maîtrise	D	+3,20%	22.600 €
	E	+3,10%	23.984 €
	F		25.633 €
	G		27.599 €
Cadres	H	+3%	30.016 €
	I		32.933 €
	J		36488 €
	K		40.666 €
	L		46.240 €

Récapitulatif des RAG après accord

Pour rappel

Smic au 1^{er} mai 2022 : 1645,58 € brut par mois
1645,58 € X 13 = 21392,54 € brut annuel **CQFD**



En Bref... En Bref... En Bref...

L'ACTU EN UN COUP D'ŒIL

Vie de l'entreprise, la CFDT vous accompagne au quotidien...

Pour distribution, le 1^{er} juillet 2022

BAROMETRE COLLABORATEURS

Satisfaction de la direction qui a mis en avant le fort taux de participation (81%) et une évolution positive de (presque) tous les critères.

Une lecture plus attentive nécessite cependant de relativiser cette satisfaction. L'analyse des chiffres présentés semble en effet montrer que les bons résultats concernent surtout le rapport qu'ont les salariés de Sanef avec leur travail (79% des salariés aiment leur travail), mais beaucoup moins les relations qu'ont les salariés avec leur entreprise (45% seulement des salariés pensent que le groupe Sanef attache de l'importance aux collaborateurs). Ce constat est d'ailleurs bien plus en rapport avec les remontées récurrentes de votre part.

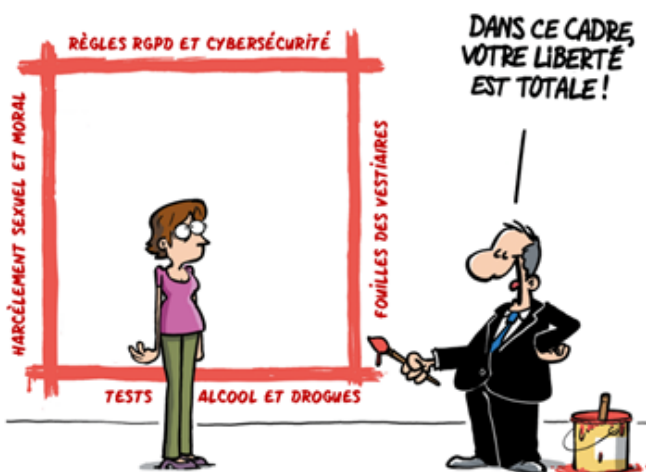
Quoiqu'il en soit, baromètre ou pas baromètre, la CFDT continuera à faire son travail, c'est-à-dire représenter tous les salariés, quelle que soit leur position dans l'entreprise :

Et ça, c'est valable à 100% !

BAROMÈTRE COLLABORATEURS :



REFONTE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR



Les élus devront émettre un avis lors du prochain CSE en juillet (consultation)

Refonte du règlement intérieur

La direction a présenté (information) au CSE du 23 juin un projet de règlement intérieur revu et corrigé afin :

- **D'intégrer** les éléments liés à la cybersécurité et les évolutions liées au RGPD.
- **De mettre à jour** les dispositions légales liées au harcèlement sexuel et/ou moral.
- **D'ajouter** un article sur les lanceurs d'alerte.
- **De mettre en place** des contrôles (tests) aléatoires contre l'alcool et les drogues.
- **De permettre** la fouille des vestiaires en accord avec la loi.
- **De supprimer** le blâme dans l'échelle des sanctions disciplinaires. La nouvelle graduation des sanctions sera la suivante : Lettre d'observation, avertissement, mise à pied pour une durée maximale de 3 jours, mise à pied pour une durée maximale de 8 jours, mutation géographique, licenciement.



En Bref... En Bref... En Bref...

L'ACTU EN UN COUP D'ŒIL

Vie de l'entreprise, la CFDT vous accompagne au quotidien...

Pour distribution, le 1^{er} juillet 2022

Négociation OATT

Cette négociation majeure, qui concerne Sanef et Sapn, va durer plus ou moins un an.

Comme déjà indiqué (voir intro page 1), la direction ne souhaite pas que les organisations syndicales communiquent sur ce dossier, c'est pourquoi vous ne voyez à ce stade des négociations aucune diffusion de tracts.

La CFDT tient à apporter des précisions qui vont de soi :

1. Les organisations syndicales **ne sont ni à l'initiative ni demandeuses de cette négociation.**
2. La base d'une négociation, c'est qu'elle doit être dans une logique de « gagnant/gagnant ». La CFDT trouve que ce n'est pas le cas actuellement.

C'est toujours mieux quand les choses sont dites, à plus forte raison quand elles sont écrites.

OATT : ANNUALISATION, PÉRIODES HAUTES ET BASSES, ETC...

ON VOUS DEMANDE JUSTE UN PEU PLUS DE SOUPLESSE...



VEHICULES DE FONCTION

À la suite de retours de certains d'entre vous sur le sujet, nous vous rappelons qu'un salarié bénéficiant contractuellement d'un véhicule de fonction en bénéficie jusqu'à la fin de son contrat de travail quelle que soit sa situation (congé, maladie, maternité, ...) sauf renégociation et accord du salarié concerné. Nous vous conseillons de faire acter l'attribution de votre véhicule de fonction contractuellement (via un avenant à votre contrat de travail si besoin). Nous avons fait part de vos interrogations à la Direction.

PEAGE : suppression de postes de nuit ...

Plusieurs salariés Sanef du Grand Est ont eu un courrier pour les informer de la suppression de postes de nuits (P3) motivée par la Direction par une adaptation des effectifs à l'activité sur le terrain. Les instances représentatives du personnel n'ont été ni informés, ni consultés sur cette décision. Mais la CFDT Sanef, par tous les moyens à sa disposition, a alerté la Direction sur les impacts de telles modifications sur la vie des salariés concernés et a rappelé les règles applicables sur de telles modifications soulignant ce qui relève ou non de modifications contractuelles.

Départs et charge de travail

Nombre d'entre vous nous ont exprimé leur désarroi après le départ plus ou moins prévu de certains de vos collègues... Il est toujours difficile d'apprendre le départ d'un collègue sans parfois avoir eu l'occasion de le recroiser avant son départ. Au-delà de l'impact en raison des liens qui nous lient pour certains depuis plusieurs années, vous êtes nombreux à subir **des répercussions importantes sur votre charge de travail.** Sachez que nous faisons notre maximum pour alerter, identifier les situations difficiles, assister les uns et les autres. Vous pouvez vous rapprocher à tout moment d'un membre de l'équipe CFDT.

50^{ème} congrès CFDT

Lors de ce congrès qui s'est tenu à Lyon du 13 au 17 juin, Laurent Berger a été réélu membre du Bureau national par 96,68 % des voix des congressistes. Les 42 membres du bureau national l'ont ensuite élu secrétaire général à 100 % des voix. Ce congrès a surtout permis de définir une position claire : « Non à la retraite à 65 ans ! » et à rappeler que le Syndicalisme consiste à servir les autres et non se servir soi-même.

